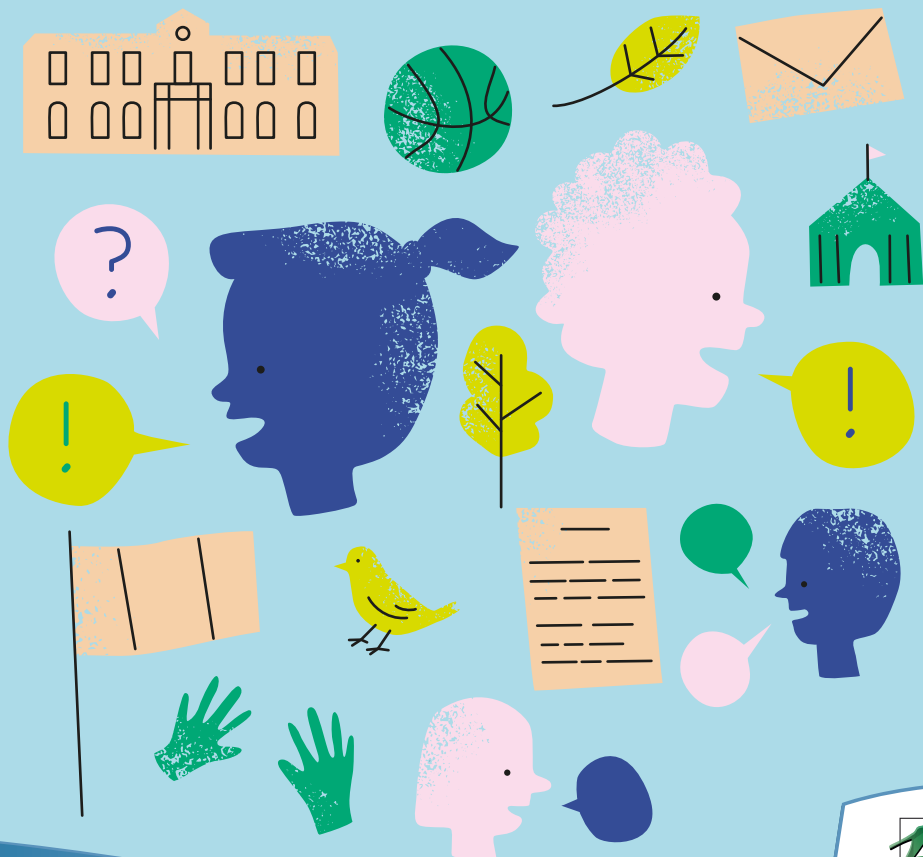


CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Les Ponts-de-Cé
Mairie de la Ville de
Paris
19e arrondissement
de Paris
75019 Paris
France
01 42 27 10 00
www.ville-lespontsdece.fr

www.ville-lespontsdece.fr

PASSAGE DE RELAIS

Le Conseil municipal des enfants a été institué aux Ponts-de-Cé en 2005. Six générations de conseillers se sont succédées.

Le dernier mandat s'est achevé en juillet 2017. Le nouveau Conseil sera élu tout prochainement.

Cette élection vous donne, vous, élèves des écoles des Ponts-de-Cé, l'occasion d'être acteurs de la vie de notre ville en désignant vos représentants. Les conseillers auront à défendre des projets qui vous tiennent à cœur, et à travailler pour les faire aboutir.

Vous pouvez être candidats si vous habitez les Ponts-de-Cé et si vous êtes scolarisés en CM1 ou CM2. Si vous êtes motivés, n'hésitez pas à vous porter candidats, à défendre vos idées, à plaider pour les projets qui vous paraissent importants, à poursuivre le travail engagé par vos prédécesseurs. Vous ne serez pas seuls ; des adultes vous épauleront dans ces tâches et cette collaboration ne manquera pas d'être très riche et constructive.

Ce document a pour but de vous informer sur les modalités du vote qui se déroulera courant novembre 2017.

Dès leur élection, nous aurons beaucoup de plaisir à accueillir vos élus à l'Hôtel de Ville et à les accompagner dans leur mission.

Joël Bigot
Maire des Ponts-de-Cé

Jacqueline Bréchet
Adjointe à l'éducation



HÔTEL DE VILLE
7 rue Charles de Gaulle
49130 Les Ponts-de-Cé

Tél : 02 41 79 75 75 Fax : 02 51 79 75 90
Courriel : mairie@ville-lespontsdece.fr

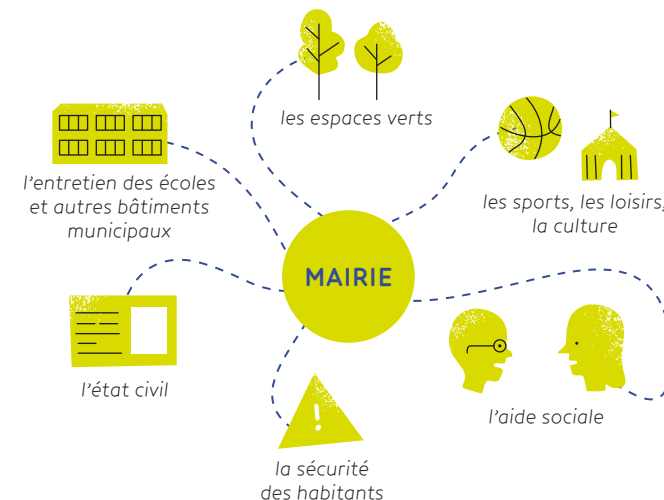
www.ville-lespontsdece.fr

Qu'est-ce qu'un Conseil municipal ?

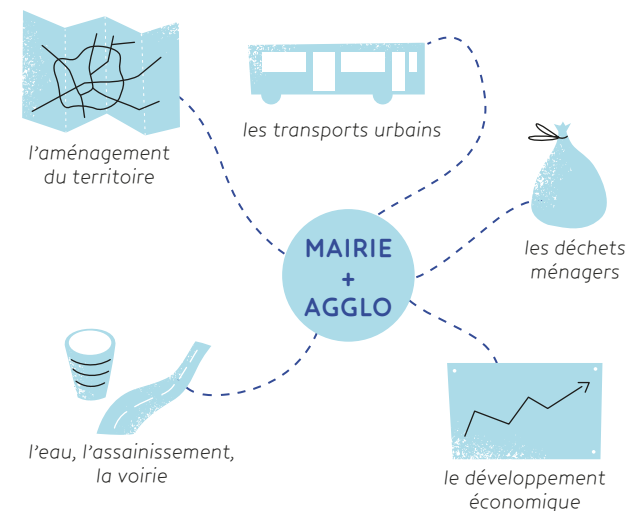
La France est découpée en près de 35 500 communes, chacune gérée par le Maire et son Conseil municipal.

Les Conseillers municipaux sont élus au suffrage universel pour 6 ans. Ils élisent le Maire.

Le Conseil municipal est chargé de décider des actions nécessaires à la vie de la commune dans tous les domaines dont il a la charge, en particulier :



Pour d'autres domaines aux Ponts-de-Cé, il partage sa responsabilité avec la communauté urbaine Angers Loire Métropole qui regroupe 30 communes.



Toutes les décisions pour améliorer la vie quotidienne des habitants sont prises par le Maire et les conseillers lors des réunions du Conseil municipal.

La commune des Ponts-de-Cé

Le Conseil municipal des Ponts-de-Cé est composé de 33 élus dont le Maire, 9 adjoints et 9 conseillers municipaux délégués. Les délégations se répartissent en différentes compétences :

- Culture et tourisme
- Économie, finances
- Travaux, environnement
- Solidarités et ressources humaines
- Vie associative et citoyenneté
- Éducation et administration générale
- Sports
- Enfance & jeunesse
- Aménagement et urbanisme

Les conseillers municipaux participent aux *commissions communales** et aux *comités consultatifs** :

- Économie et finances
- Accessibilité
- Urbanisme et logement
- Environnement, travaux, voirie
- Sports
- Éducation (écoles publiques, écoles privées)
- Culture
- Tourisme
- Vie associative et citoyenneté
- Social

PETIT
LEXIQUE



Commission communale :

groupe d'élus qui se réunit pour réfléchir, étudier et travailler sur un ou plusieurs projets communaux.

Comité consultatif :

il est composé d'élus et autres personnes, par exemple des représentants des associations locales.

Les Ponts-de-Cé est une commune qui offre à ses 12 711 habitants de nombreux équipements et services (infrastructures culturelles, associatives, sportives, éducatives, médiathèque, école de musique, spectacles, festival, baignade, cours de danse, état civil, ...)

Comment se met en place notre Conseil municipal des enfants ?

LES ÉLECTIONS

Il faut élire 24 Conseillers municipaux enfants.

• Qui sont éligibles ?

Les élèves habitant les Ponts-de-Cé scolarisés en CM1 et CM2 dans les écoles publiques et privées de la commune.

• Qui sont électeurs ?

- les élèves des classes en CM1/CM2
- les CE2 lorsqu'ils partagent la classe des CM1/CM2. (possibilité de vote à l'appréciation de l'enseignant)

• Mode de scrutin :

*scrutin majoritaire à un seul tour**.

Sont déclarés élus les candidats qui obtiennent le plus de voix par niveau scolaire (en CM1/CM2) et par école.

• Durée du mandat :

2 ans, non renouvelable, sans démission possible sauf cas de force majeure (déménagement par exemple).

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Chaque candidat explique ses idées, ses projets et fait campagne à l'intérieur de son école. Le service Éducation - vie scolaire donne à chaque candidat une affiche pour préparer sa campagne. Les élèves reçoivent leur carte d'électeur. Le vote se déroulera en mairie en novembre 2017. Le résultat sera proclamé à la suite des élections. Ceux qui obtiennent le plus de voix sont élus en respectant le nombre de sièges par école :

- > 6 à André-Malraux
- > 4 à Jacques-Prévert

- > 2 à Raoul-Corbin
- > 4 à Raymond-Renard

- > 4 à Saint-Aubin
- > 4 à Saint-Maurille

PETIT
LEXIQUE

Scrutin majoritaire à un seul tour :

manière d'élire les conseillers municipaux enfants.

Scrutin :

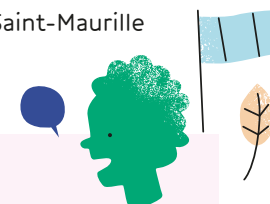
vote au moyen de bulletins déposés dans une urne et retirés ensuite pour les compter.

Majoritaire :

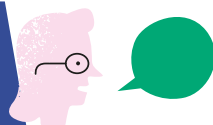
l'élus est le candidat qui arrive en tête avec le plus de voix, même s'il n'atteint pas les 50 % des voix.

À un seul tour :

les électeurs ne votent qu'une seule fois.



La vie du Conseil



QUE DEVRAIS-JE FAIRE SI JE SUIS ÉLU(E) ?

- **Représenter** les enfants de la commune,
- **Consulter et informer** mes camarades de classe des sujets discutés au Conseil municipal des enfants,
- **Proposer** à l'assemblée des projets et des idées pouvant être travaillés en commission,
- **Apporter** des idées concernant des dossiers municipaux en cours relatifs aux enfants.

QUI M'AIDE ET M'ACCOMPAGNE ?

- **L'adjointe à l'Éducation** préside et anime *les séances plénières**,
- **Plusieurs adultes tuteurs**, conseillers municipaux, animateurs, t'encadrent et t'accompagnent dans tes projets,
- **Les adjoints, le personnel de la Ville, les partenaires associatifs** t'épaulent également selon la nature de tes projets.

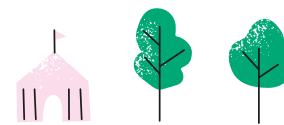
COMMENT JE TRAVAILLE ?

- *Les séances plénières** sont organisées 2 ou 3 fois par an à la mairie. Elles permettent de valider le travail réalisé par les enfants en commissions, d'échanger et de réfléchir,
- Lors de la première séance, Monsieur le Maire rappellera les règles de fonctionnement et l'engagement de chacun. Les enfants se présenteront et exposeront leurs projets. Les commissions seront créées. Un planning des réunions sera fixé.

PETIT
LEXIQUE



Les séances plénières :
réunion d'une assemblée au cours de laquelle tous les élus sont invités à participer, à la différence des réunions de commissions où seuls leurs membres sont invités.



LES COMMISSIONS

Elles permettent de travailler en groupe sur un projet et se réunissent environ toutes les 3 semaines, le mardi soir de 18h à 19h ou le samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

Elles peuvent avoir pour thème :

- **L'environnement,**
- **La sécurité,**
- **La solidarité,**
- **Le sport,**
- **La vie scolaire,**
- **Les loisirs,**
- **La culture...**

LES TUTEURS

- **Jacqueline Bréchet**, adjointe Éducation et administration générale
- **Vincent Guibert**, adjoint Vie associative et citoyenneté
- **Annie Roussel**, conseillère municipale déléguée Logement et insertion
- **Olivier Caillé**, conseiller municipal délégué Vie des quartiers, jumelage
- **Mohamed Frakso**, conseiller municipal, délégué sécurité et prévention de la délinquance
- **Christelle Auffret**, conseillère municipale
- **Sylvie Froger**, conseillère municipale
- **Michael Guichard**, animateur CME

• **Le service municipal Éducation - vie scolaire**

Courriel : cme@ville-lespontsdece.fr

Tél : 02 41 79 74 92

SI
JE SUIS
ÉLU(E)

JE M'ENGAGE

- à travailler en équipe,

- à découvrir et à respecter les valeurs citoyennes,

- à m'exprimer sur les sujets que je souhaite présenter.





HÔTEL DE VILLE

7 rue Charles-de-Gaulle
49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 75 Fax. 02 51 79 75 90
mairie@ville-lespontsdece.fr

www.ville-lespontsdece.fr

BESOIN D'INFORMATIONS ?

cme@ville-lespontsdece.fr
02 41 79 74 92